



Présidence Joël Robert
Présence 44 citoyennes et citoyens.
Scrutateurs Madame Béatrice Moret, Monsieur Marcel Ansermet
Lieu et heure Grande salle de Ménières à 20h00

Assemblée extraordinaire du 21 juin 2011

PROVISoire

Intervenant	Texte
	<p>Ouverture de l'assemblée à 20h00</p> <ul style="list-style-type: none">• Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle no 21 du 27 mai 2011, convocation par tout-ménage, insertion sur le site internet et publication au pilier public. <p>Aucune remarque n'est formulée.</p> <p>Tractanda</p> <ol style="list-style-type: none">1. Présentation du nouveau Conseil communal.2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mars 2011.3. Nouvelle période administrative 2011. <p>Nomination des commissions.</p> <ol style="list-style-type: none">3.1 Commission financière.3.2 Commission d'urbanisme.3.3 Commission des naturalisations <ol style="list-style-type: none">4. Scrutateurs permanents.5. Mode de convocation des assemblées communales.6. Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières.7. Nouveau règlement des chiens.8. Divers. <p>L'Assemblée a tenu une minute de silence suite au décès de Monsieur Guisolan.</p>



1

- Le Syndic a salué et remercié toutes les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée extraordinaire.
- Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation.
- Aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour.
- L'assemblée peut, dès lors délibérer.

- **Présentation du nouveau Conseil communal**

Le Syndic a présenté chaque Conseiller ainsi que leurs dicastères.

2

- **Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mars 2011**

- Avant de procéder à l'acceptation du PV, le Syndic donne les réponses aux questions demandées lors de la dernière assemblée.

Concernant le financement de l'eau : oui il s'autofinance.

Concernant la divulgation des noms des débiteurs de la commune : aucune divulgation ne peut se faire en public.

Concernant la publication des comptes sur un support autre que le net : oui les comptes seront lisibles dans son intégralité dans le journal de Ménières.

Concernant le PGEE, il existe, il a été signé en 2008 et envoyé dans les bureaux de Fribourg.

La parole a été donnée aux citoyens concernant le dernier P.V.

Personne ne s'est exprimé, la place au vote pour l'adoption du PV a été donnée.

Le Procès-Verbal a été accepté par 38 voix et 6 abstentions



3

- Nouvelle période administrative 2011

Nomination des commissions

La loi oblige le législatif de nommer 3 commissions et les autres sont du ressort de l'exécutif.

3.1 La commission financière

Le Syndic lit la loi sur les communes concernant la commission financière.(art 97).

Avant de passer à la nomination des membres, le Syndic donne la parole à Jean-Paul Corminboeuf, qui a décidé après bien des années de présidence de quitter sa fonction.

J-P Corminboeuf

Remercie le Syndic.

Remercie les membres des précédentes commissions.

Remercie les membres du Conseil communal lors des examens des budgets, ils ont toujours été présents et disponibles à donner toutes les explications nécessaires.

Remercie tous les caissiers et caissières qu'il a côtoyés, pour la transparence et l'excellente tenue des comptes.

Remercie les citoyens pour la confiance témoignée lors de ses 13 années de présidence dans cette commission.

L'Assemblée le remercie à son tour, par des applaudissements.

Le Conseil Communal propose 3 personnes :

Mme Anouk Marchello Dutoit

Messieurs : Christian Bise et Fabrice Corminboeuf

Le Syndic

Demande aux trois personnes précitées si elles sont toujours d'accord de se présenter.

Les réponses sont positives.

Le Syndic

Demande si d'autres personnes seraient intéressées à être membre de la commission financière.

Luc Corminboeuf

Propose David Fontaine, qui accepte la proposition.

L'assemblée passe au vote à bulletins secrets.



Le Syndic

Sont élus par l'Assemblée communale :

Mme Dutoit Annouk avec 34 voix
Monsieur Bise Christian avec 34 voix
Monsieur Corminboeuf Fabrice avec 33 voix

Monsieur David Fontaine a obtenu 10 voix

Remercie les nouveaux membres de la commission financière pour leur engagement.

3.2 Commission d'urbanisme :

le Conseil communal propose qu'elle soit composée de 5 membres dont 2 du Conseil communal. L'Assemblée accepte cette proposition.

Le Syndic lit la loi du LATEC concernant la commission d'urbanisme (art 36).

Le Syndic

Propose Petit Véronique et Corminboeuf Denis et demande à l'Assemblée 3 membres pour les accompagner dans cette commission.

Le Syndic

Précise que l'une des missions concernera le PAL et que les séances seront agendées mensuellement, étendues sur plusieurs années.

Luc Corminboeuf se propose, et donne sa motivation : de formation technique et son apprentissage dans la branche de l'urbanisme, il est intéressé de voir l'aspect administratif.

Serge Corminboeuf a donné lors d'une approche du CC son intérêt pour ce poste. Il n'est pas présent à l'assemblée pour donner sa motivation. (Deuil).

Perroud Pierre est également intéressé, il donne également sa motivation : Il faisait partie de l'ancienne commission, il a étudié les lois et aimerait en faire profiter la population.

Perrin Daniel se présente à son tour : ancien membre du Conseil communal, agriculteur de métier, il verra peut-être d'une autre manière certains points. C'est une continuité du RPS dont il faisait partie.

L'assemblée passe au vote à bulletins secrets

Sont élus par l'Assemblée communale :

Monsieur Luc Corminboeuf 40 voix
Monsieur Serge Corminboeuf 37 voix
Monsieur Daniel Perrin 29 voix

Monsieur Pierre Perroud a obtenu 14 voix.

Rejoignent Véronique Petit et Denis Corminboeuf :

Luc et Serge Corminboeuf et Daniel Perrin.

Lors du 1^{er} dépouillement une erreur dans le comptage des voix a été constatée. Pour qu'il n'y ait pas de vice de procédure, le Syndic invite l'Assemblée à reprendre la première élection concernant la commission



	<p>financière.</p> <p>Sont élus par l'Assemblée communale pour la commission financière :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Christian Bise 35 voix Monsieur Fabrice Corminboeuf 33 voix Madame Annouk Dutoit 32 voix</p> <p style="text-align: center;">Monsieur David Fontaine a obtenu 12 voix</p> <p>Le Syndic remercie toutes ces personnes pour l'engagement dans cette nouvelle tâche.</p> <p>L'Assemblée applaudit à son tour.</p> <p style="text-align: center;">3.3 <u>Commission des naturalisations</u> :</p> <p>le Conseil communal propose qu'elle soit composée de 5 membres.</p> <p>Le nombre de 3 est également possible s'il est trop difficile de trouver des intéressés.</p> <p>Le Conseil communal propose Joël Robert</p> <p>Mme Isabella Jaquenoud se présente, elle faisait partie de l'ancienne commission.</p> <p>Propose Mme Dutoit Christiane et Monsieur Andrey Claude.</p> <p>Ses personnes ne se portent pas candidat.</p> <p>Maya Fontaine se propose.</p> <p>Et pour la 5^{ème} personne le Syndic propose un 2^{ème} membre du Conseil, Monsieur Bertrand Bise.</p> <p>La Commission est au complet, et l'Assemblée vote à mains levées pour un résultat à l'unanimité.</p>
David Fontaine	<p>Énumère toutes les commissions dont les membres n'ont pas besoin d'être élus par l'Assemblée.</p>
Le Syndic	<p>Explique qu'une nouvelle commission de l'énergie est en projet. mais pour le moment aucun cahier des charges n'est encore établi. Cette commission fera partie de la commission d'urbanisme.</p>
Le Syndic	<ul style="list-style-type: none">• <u>Scrutateurs permanents</u>
4 Le Syndic	<p>Explique que c'est toujours un casse-tête de trouver des scrutateurs pour 4 dimanches de votations.</p> <p>En ayant des scrutateurs permanents cela fera gagner du temps à l'administration.</p>
Gérald Moret	<p>Les Scrutateurs sont rémunérés à frs 20.00 par heure.</p>



5

Isabelle Jaquenoud

3 personnes sont demandées pour ce poste.

La Discussion est ouverte :

Monsieur Claude Andrey se porte volontaire.

Comme les propositions tardent à venir, le Conseil propose de demander aux nouveaux citoyens de participer aux votations, une façon de les initier dans la vie civique.

Donne son avis : Les convoqués sans leurs demander leurs avis, ce n'est pas une bonne idée, ils vont plutôt être dégoûtés. Pas un bon point de vue.

Trouve cette idée intéressante pour les jeunes.

Suite à ces discussions, Monsieur Perroud se propose à son tour.

L'assemblée ne demande plus la parole.

L'assemblée passe au vote à mains levées pour

La solution suivante :

Messieurs Claude Andrey et Pierre Perroud + un jeune citoyen

Pour 39
Contre 1
Abstention 4

Le Conseil communal rencontrera ces jeunes gens pour donner l'explication de la nouvelle fonction civique.

• **Mode de convocation des assemblées communales**

C'est une obligation légale de passer ce point en assemblée extraordinaire pour la nouvelle législature.

Le Syndic

Propose de poursuivre le même mode que les années précédentes c'est-à-dire :

- insertion feuille d'avis officielle
- Convocation tout-ménage
- Site internet
- Publication au pilier public

Maya Fontaine

Trouve que les tout-ménage de couleur sont très jolis, mais pas écologiques, elle propose du papier blanc et recyclé.



6	Marc Corminboeuf	Propose d'insérer la convocation dans le journal de Ménières. Le Conseil communal prend note de ces remarques. L'assemblée a accepté à mains levées. les modes de convocations précités à l'unanimité.
		<ul style="list-style-type: none">• <u>Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art 10 al.1)</u>
	Le Syndic	Le point 6 permet au Conseil communal de procéder à divers achats ou ventes dans l'immobilier sans devoir systématiquement convoquer l'Assemblée communale.
	Claude Andrey	Demande si la Commission financière sera impliquée dans les démarches du Conseil communal.
	Le Syndic	Elle sera impliquée à titre consultatif.
	Luc Corminboeuf	Demande quelle motivation pousse le Conseil communal à demander une délégation de compétence.
	Le Syndic	Répond que c'est un gain de temps, et une maîtrise des dossiers.
	David Fontaine	Demande s'il y a un montant maximal fixé.
	Le Syndic	Le Conseil communal n'a pas fixé de montant, il n'est pas dans l'obligation de le faire.
	Gérald Moret	Pense que ce n'est pas une bonne chose de ne pas fixer un plafond, ce n'est pas convenable.
	Jean-Michel Corminboeuf et Henri Rey	Sont d'accord de laisser la délégation de compétence au Conseil mais avec une limite.
	Luc Corminboeuf	Trouve que la décision des transactions immobilières doit rester au législatif.
	Claude Andrey	Propose la somme de frs 10'000.00
	Daniel Perrin	Propose la somme de frs 20'000.00

Jean-Paul Corminboeuf

Propose la somme de frs 10'000.00 si dépassement prise de contact avec la Commission financière et frs 20'000.00, si dépassement prise de contact avec l'Assemblée communale.

André Robert

Une délégation doit être donnée, sans elle le Conseil communal peut bloquer sur des dossiers.

L'assemblée communale a voté à mains levées

Pour : 33 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 5 voix



7

Le Syndic

Le Conseil communal ne vote pas sur ce point.

La délégation de compétence jusqu'à frs 20'000.00 a été acceptée.

- **Nouveau règlement des chiens.**

Donne quelques explications concernant la reprise du règlement.
Les règlements acceptés par l'assemblée communale peuvent être repris par le Conseil communal pour divers raisons. (art 20Lcom).

Le règlement des chiens a été revu suite à une pétition (72 signatures) reçue après le vote de l'assemblée du 31 mars 2011.

Eric Rey

Lit le règlement modifié dans son intégralité.

Le Syndic

Précise qu'il n'y a pas d'obligation d'attaché les chiens dans les champs.

David Fontaine

Demande combien de règlement dont la décision a été prise par l'Assemblée communale seront modifiés.

Trouve que les 72 personnes qui ont signé la pétition auraient dû être présentes pour voter la première décision

Gérald Moret

Demande si après chaque vote de l'assemblée, les gens vont courir avec une pétition et le Conseil communal modifiera la loi.

Denis Corminboeuf

Précise qu'avec l'ancien règlement il y avait vice de procédure.

Chantal Corminboeuf

Remercie le Conseil communal d'avoir pris en considération la pétition, elle explique la démarche de son initiative de signatures.

Pierre Rey

Trouve que l'Assemblée a assez palabré sur ce règlement et que le seul point qui pose problème c'est le montant de la taxe.

David Fontaine

Donne sa remarque : Le Conseil communal ne cherche pas à modifier le règlement mais à désavouer la dernière Assemblée Communale.

Jean- Michel Corminboeuf

A constaté que les propriétaires de chiens qui jouent au lancer de Javelot, sont priés d'aller rechercher les bâtons dans les champs qui n'ont pas été rapportés par leur fidèle compagnon.

L'assemblée communale a voté à mains-levées.

Pour 38 voix
Contre 2 voix
Abstention 4 voix

Le nouveau règlement est accepté

8

- **Divers**

Le Conseil communal précise quelques points :

RPS : Le remaniement a été refusé, et libéré le 25 mai 2011



	<p>Un coût annexe de frs 7'000.00 est à la charge de la commune.</p> <p>Problème d'écoulement eaux claires/eaux usées a été détecté, il sera réglé très vite.</p> <p>Délégué à l'agriculture : 2 personnes ont postulé Monsieur Ansermet Marcel et Monsieur Perrin Daniel comme suppléant. Dossier transmis à Fribourg.</p> <p>Travaux à venir :</p> <p>PAL / Valtraloc / PGEE</p> <p>Dans les villages des incivilités se sont produites. (dégâts matériel dans le bâtiment scolaire). Dès la prochaine incivilité une plainte pénale sera déposée.</p> <p>Ligne à très haute tension : les dernières nouvelles sont rassurantes et le Conseil suit le dossier.</p> <p>Piscine privée : toutes les piscines qui ont une pompe de traitement de l'eau sont soumises à une mise à l'enquête restreinte.</p> <p>Rétribution du Conseil communal</p> <p>Le Syndic donne le détail de toutes les vacances.</p> <p>Date à retenir :</p> <p>31 juillet : fête nationale 13 décembre : assemblée communale (Budget)</p> <p>Divers citoyens :</p>
Gérald Moret	<p>Trouve que les assemblées devraient correspondre avec les heures d'ouvertures du café des XIX Cantons</p>
Gérald Moret	<p>Le budget établi pour les vacances va être dépassé.</p>
Le Syndic	<p>Précise qu'un budget représente une estimation. Que des dépassements sont toujours possibles et devront être, le cas échéant, dûment expliqués et argumentés. Propose de tirer un bilan sur ce point-là lors de l'Assemblée des comptes.</p>
Pierre Perroud	<p>Averti que le village est envahi de renards malades.</p> <p>Le garde-chasse est averti. Tous les renards de la Broye sont malades (Galle).</p>
Claude Andrey	<p>Demande l'avancement du ruisseau Le dossier n'est pas encore de retour à la Commune.</p>
Maya Fontaine	<p>Demande pour modifier l'éclairage publique.</p> <p>Le Groupe E regarde les diverses possibilités</p>



David Fontaine	<p>Demande des explications concernant le remboursement du télé-réseau</p> <p>Le détail sera donné lors de la prochaine assemblée.</p>
David Fontaine	<p>Avertit que chez lui une borne a été déplacée, par l'entreprise Cosvégaz.</p>
Henri Rey	<p>Explique que si des problèmes dûs aux travaux, il ne faut pas hésiter à contacter Monsieur Chapuis pour une remise en état.</p>
Bertrand Bise	<p>Précise qu'il communiquera ces problèmes aux personnes concernées dans les plus brefs délais.</p>
Isabella Jaquenoud	<p>Lors d'une dernière assemblée un montant de frs 40'000 a été voté, où sont-ils ?</p>
Denis Corminboeuf	<p>C'est pour le projet VALTRALOC</p>
Isabelle Jaquenoud	<p>Propose d'insérer dans le journal les entrées et sorties des habitants.</p>
Luc Corminboeuf	<p>Demande si l'aménagement Valtraloc touchera l'aménagement de la route du futur quartier Pré-de-la-Cure. La sortie vers la poste est vraiment dangereuse.</p>
Le Syndic	<p>Le Conseil communal est conscient de cette problématique. Selon la loi la route est correcte au niveau de la largeur. L'étude Valtraloc a intégré cette route dans son aménagement</p>
Chantal Corminboeuf	<p>Demande si l'étude des patrouilleurs scolaires verra le jour.</p>
Le Syndic	<p>Un dernier appel se fera dans les prochains jours, car il y a encore des plages horaires libres, et le projet ne peut pas débiter pour l'instant.</p>
Pascal Robert	<p>Demande si le Conseil communal pense sécuriser la fontaine communale. (possibilité de mettre un grillage).</p> <p>Prend note de cette remarque.</p> <p>L'Assemblée n'a plus de questions, le Conseil passe aux remerciements.</p> <p>Sont remerciés et félicités :</p> <p>Messieurs Claude Andrey, Pierre Rey et Cédric Béguin : anciens conseillers communaux</p> <p>Madame Michel 25 ans d'enseignements scolaire Monsieur Fasel 40 ans d'enseignement scolaire.</p> <p>L'assemblée est levée à 22h54</p> <p>La Secrétaire E.Corday</p> <p>le Syndic J. Robert</p>